

# Qu'est-ce que la laïcité ? Quelle est l'histoire de la laïcité ?

« Un peuple citoyen sera toujours plus fort qu'un peuple défini selon des critères ethnoculturels ou religieux »



## Entretien avec Jean-Pierre Chevènement

Jean-Pierre Chevènement est ancien ministre, ancien président de la Fondation de l'Islam de France.

On peut comprendre qu'à partir de 1789, quand ont été proclamés les Droits de l'Homme et du Citoyen, et quand on a posé le principe que toute souveraineté résidait en la nation, il fallait se mettre d'accord pour savoir dans quelles conditions cette souveraineté allait pouvoir s'exercer. On a demandé, à l'époque, aux prêtres de prêter serment sur la constitution civile du clergé car auparavant, je le rappelle, c'était l'ordre de droit divin, le Roi très chrétien et aucune attribution exercée par quiconque. Il fallait changer le système de référence et, à partir du moment où l'origine de la souveraineté était le peuple, définir la place de la religion.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est très claire : elle proclame la liberté de conscience, qui vient au-dessus de tout, et ensuite la liberté d'opinion, même religieuse. C'est-à-dire que, contrairement à ce qui s'était fait pendant des siècles, la religion du Roi n'était pas forcément la religion de ses sujets. Quand on a eu proclamé cette liberté d'opinion religieuse, ne s'en est pas moins posé le problème des rapports avec la religion. Il y a eu une phase d'hésitation qu'il est important d'avoir à l'esprit. Au départ, on avait la constitution civile du clergé, les prêtres assermentés et les prêtres jureurs, qui ne voulaient pas entendre parler de l'autorité temporelle. En effet, il n'était pas si facile de distinguer les autorités temporelle et spirituelle. Il y a eu une période de persécution, Robespierre voulant établir le culte de l'être suprême, vu qu'il était un disciple de Rousseau ; c'était un déiste.



Allégorie sur la séparation de l'Église et de l'État

Cela n'a pas marché car la majorité des conventionnels ne partageaient pas réellement ses idées. Ils étaient soit des matérialistes, disciples de Diderot, soit des voltairiens, sceptiques. Au fond, la fraction rousseauiste, qu'on a souvent qualifiée de jacobine, était minoritaire, de sorte qu'au 9 Thermidor, exit Robespierre.

Ensuite, Napoléon Bonaparte en 1801 a passé avec le pape Pi VII un concordat qui lui donnait en réalité le pouvoir de nommer les évêques. L'Église catholique a accepté cette situation, s'en est même accommodée, et a ensuite refusé ce qui lui était proposé à savoir la séparation de l'Église et de l'Etat, qui rendait libre chacun, l'Etat dans le domaine politique, l'Église dans le domaine religieux. Après quelques décennies, les choses se sont arrangées et toutes les cultures se sont accommodées de la laïcité qui, je le rappelle, n'est pas synonyme d'athéisme ou d'agnosticisme comme le croient certains esprits simples ou mal intentionnés. Toutes les religions peuvent se développer librement. Il y a un problème avec l'islam qui est que l'islam n'existait que peu avant 1905, sauf dans le Haut-Doubs. Le fait que l'islam soit arrivé tard en France pose des problèmes qui ne se posent pas, par exemple, pour les Juifs. Pour eux, Napoléon a fondé une grande assemblée, le Sanhédrin, en 1808 et imposé une petite constitution. Il y a des consistoires et un consistoire central. Les Juifs s'en sont très bien accommodés. Les protestants également : ils ont une fédération et cela marche. Les musulmans, c'est plus compliqué : ils ont un rapport direct à Dieu, il y a des imams mais pas un vrai clergé. Par conséquent, il faudrait tout de même que l'Etat puisse donner un coup de pouce pour aider l'islam à s'organiser lui-même. Pour le reste, je pense que la loi de 1905 est une bonne loi, dont l'essentiel doit être conservé, sans oublier qu'elle pose des exceptions, notamment les aumôneries, y compris musulmanes (militaire, pénitentiaire, hospitalière). Il y a également des petits codicilles qui font que l'on accepte les baux emphytéotiques. Tout cela est formellement contraire à la laïcité mais on a autorisé quelques exceptions car il faut bien vivre et être pragmatique. La laïcité aussi doit l'être. Pour autant, c'est un principe essentiel qui oblige l'Etat à une neutralité com-

plète, ce qui ne veut pas dire qu'il ne les connaît pas : il ne les reconnaît pas. C'est une confusion totale. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que Ferdinand Buisson employait l'expression de « religion laïque ». Il pouvait parler de religion de la République mais la laïcité n'est en aucune manière une religion. C'est un principe mais aussi une conquête. La séparation entre le politique et le spirituel ne s'est pas faite seule, ce fut un lent combat mais un combat libérateur, permettant à chacun de s'exprimer comme il pense, et de penser surtout. « Ose te servir de ton entendement » disait la maxime des Lumières. C'est une question de courage car il en faut parfois beaucoup pour aller contre la bien-pensance installée, contre les idées toutes faites, le conformisme. Par conséquent, un esprit libre est un esprit capable de s'affranchir de toutes les idées convenues.

Il y a donc un principe de laïcité, qui est le terme d'un long combat, celui des Lumières. En réalité, il ne cesse jamais. Dans le monde d'aujourd'hui, il faut affirmer ces valeurs des Lumières. Nos pères se sont sacrifiés pour elles en souhaitant créer quelque chose de mieux, de plus digne, de plus libre face à l'obscurantisme des anciens temps et à la communité.

Je ne mets pas l'individu au-dessus, car nous appartenons à une collectivité, mais cette dernière s'enrichit toujours quand elle est composée d'individus qui pensent par eux-mêmes. Quand ensemble, ils discutent d'un projet collectif, qu'ils l'élaborent et le mettent en œuvre, cela donne une force supérieure. C'est pour cela qu'un peuple citoyen sera toujours plus fort qu'un peuple défini selon des critères ethnoculturels ou religieux. Nous nous battons pour le maintenir.



Campus numérique consacré à la pensée, à l'histoire et aux cultures de l'Islam.

[www.campuslumieresdislam.fr](http://www.campuslumieresdislam.fr)  
[contact@campuslumieresdislam.com](mailto:contact@campuslumieresdislam.com)